

**CONSEIL MUNICIPAL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 22 Décembre 2021****OBJET : 49/2021****CESSION DES LOTS AUX PRATICIENS DE SANTE SUR PÔLE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-DEUX DÉCEMBRE à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES</b> Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	22	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; <del>Mme Nadège GESSON-MAIRAL</del> – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; <del>M. Bernard LAVERGNE</del> ; <del>Mme Francine BIGEY</del> ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; <del>Mme Marie TOULET</del> ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; <del>M. Laurent MAILLARD</del> ; M. Philippe ASIN ; <del>Mme Nathalie BRICARD</del> ; <del>M. Lionel MADELRIEUX</del> – Conseillers municipaux –
Absent (s)	1	Nathalie BRICARD
Pouvoir (s)	6	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Bruno DUBOS ; M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-Michel JADAS ; Mme Francine BIGEY à M. Julien BOUILLLOT ; Mme Marie TOULET à M. Jean-François BUER ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Philippe ASIN.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLLOT
Date d'envoi de la convocation :		16 Décembre 2021

**Expose****Considérant** l'article L. 2241-1 du CGCT**Considérant** l'article L. 2122-21 du CGCT**Vu** les saisines des domaines,

**Vu le Permis d'Aménager n° 047 100 21 A0001 Lot n° 1 à 6 superficie**

**Vu le Permis de construire valant division n° 047 100 A0020 Lot n° 5, 8, 9 et 10**

**Vu la délibération en date du 29 Septembre 2021,**

**Vu le tableau récapitulatif en annexe,**

**Considérant** le conseil des notaires relatifs à la vente des biens et en particulier des éléments construits,

**Considérant** la volonté des praticiens d'acquérir leur bien dès la fin des travaux afin de démarrer leur activité dans les plus brefs délais,

La précédente délibération avait pour objectif la réalisation d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA). Notre choix s'oriente vers les conseils des notaires d'une vente sans VEFA pour optimiser l'obtention des prêts par les acteurs privés, mais également pour faciliter la réalisation des actes et permettre l'installation la plus brève des praticiens de santé.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, par 4 voix Contre,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à ces cessions immobilières et leur exécution.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

**Bruno DUBOS.**

